

**Vous souhaitez participer à une course ?**

**Consultez directement son règlement en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous !**

---

**REGLEMENT DE LA COURSE DES GRAND'BLEU 2**

**REGLEMENT COURSE ENFANTS LES McDonald's 7**

**REGLEMENT DE L'AGENAISE 10**

# REGLEMENT DE LA COURSE DES GRAND'BLEU

## Article 1. La course :

Épreuves ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s, femmes et hommes. L'organisateur est DEPECHE EVENTS. La course aura lieu le dimanche 8 septembre 2019.

## Article 2. Assurance :

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

## Article 3. Documents justificatifs à fournir :

La participation à une des épreuves des « Foulées du Petit Bleu », au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants fournissent des justificatifs répondant à l'un des critères suivants :

- Un certificat médical d'**absence de contre-indication** à la pratique de **l'athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant obligatoirement de **moins d'un an à la date de la compétition**. Le certificat doit impérativement **porter la mention « en compétition »** au regard de la réglementation en vigueur.
- La licence FFA (plus précisément : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA).  
**ATTENTION** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée FFA** (UFOLEP, FFTRI uniquement), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.  
**ATTENTION** : **en tant que coureur, en général le sport est indiqué au dos de la licence, donc si vous fournissez ce document lors de votre inscription, pensez à scanner le recto ET le verso.**
- Une autorisation parentale pour tous les mineurs **sans exception**, un modèle-type est téléchargeable sur le site <http://runningday.fr/>.

**Les fausses déclarations ou faux certificats médicaux engagent la seule responsabilité du participant, à l'exclusion de l'organisateur qui se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et renvoie le participant à l'article 441-8 du Code Pénal qui punit la rédaction de faux certificats.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

## Article 4. Particuliers :

### Article 4.1. Inscriptions, tarifs et retrait des dossards :

L'inscription est payante et doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <http://runningday.fr/>. Les tarifs sont les suivants :

- **Course des 5 kilomètres** : le montant de l'inscription est de **8 €** jusqu'au mardi 3 septembre 2019 à 23h59, date limite d'inscription.
- **Course des 10 kilomètres mesurés FFA** : le montant de l'inscription est de **15 €** jusqu'au mardi 3 septembre 2019 23h59, date limite d'inscription.
- **Semi-Marathon mesuré FFA** : le montant de l'inscription est de **25 €** jusqu'au mardi 3 septembre 2019 23h59, date limite d'inscription.

**Merci de bien vouloir tenir compte des dates butoirs suivantes :**

**Mardi 27.08.2019, 23h59 :** date et horaire maxi pour s'inscrire à la course et pouvoir bénéficier de tailles de maillots personnalisées et de dossards nominatifs. **Passé cette date, vous ne pourrez plus bénéficier de maillots et aurez un dossard sans prénom.**

**Mardi 03.09.2019, 23h59 :** date et horaire maxi pour s'inscrire à la course. **Passé cette date, aucune inscription ne sera plus possible (ni en ligne, ni sur place la veille ou le jour J)**

**Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées des certificats médicaux (originaux ou copies certifiées conformes) ou des licences (copies).**

**Le retrait des dossards se fera :**

- Au magasin **INTERSPORT** situé 4 Avenue de Lacapelette - 47550 **BOE**  
> le samedi 7 septembre 2019 de 9h30 à 13h00 pour toutes les courses
- Sur l'**ESPLANADE DU GRAVIER** – Cours Gambetta – 47000 **AGEN**  
> le samedi 7 septembre 2018 de 16h00 à 19h00 pour toutes les courses.  
> le dimanche 8 septembre 2019 de 7h30 à 8h30 pour la course de 5 kilomètres de 7h30 à 9h30 pour les courses de 10 kilomètres et Semi-Marathon.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf exception (se référer à l'article 17). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Article 4.2. Entreprises, associations et clubs : inscriptions, tarifs et retrait des dossards :**

**CHALLENGE ENTREPRISE :** (tarif identique quel que soit le parcours choisi)

- le pack de 4 dossards = 240 €
- le coureur supplémentaire = 30 €

**CHALLENGE ASSOCIATION/CLUB :** (tarif identique quel que soit le parcours choisi)

- le pack de 4 dossards = 60 €
- le coureur supplémentaire = 15 €

**Le retrait des dossards et des dotations de ces deux challenges se fera le jeudi 5 septembre de 15h à 18h** au journal Le Petit Bleu, 9 rue Pontarique - 47000 AGEN

**Merci de bien vouloir tenir compte de la date limite d'inscription au challenge entreprise/asso/club : Mardi 27.08.2019, 23h59**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf exception (se référer à l'article 17). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Article 5. Départ et arrivée :**

Esplanade du Gravier – Cours Gambetta – 47000 Agen

- Départ 5 kilomètres : 9h00
- Départ 10 kilomètres et Semi-Marathon : 10h00

#### **Article 6. Parcours :**

Tracé uniquement sur route et en ville, une matérialisation vous guidera du départ à l'arrivée.

#### **Article 7. Classement et chronométrage :**

Il sera effectué par le biais de bracelets électroniques ou par puces.

**Les participants à la course des 5 kilomètres seront chronométrés et classés dans les catégories d'âge Minimes (2004 – 2005), Cadets (2002 – 2003), Juniors (2000 – 2001), Espoirs (1997 – 1998 - 1999), Seniors (1980 – 1996), Masters 1 (1970 – 1979), Masters 2 (1960 – 1969), Masters 3 (1950 – 1959), Masters 4 (1949 – 1940), Master 5 (1939 et avant).** Un classement sera établi dans ces différentes catégories distinguant les femmes et les hommes  
Dans la course des 10 kilomètres le classement sera identique à celui de la course des 5 kilomètres excepté pour la catégorie Minimes qui n'est pas autorisée à prendre part à cette course. Un classement sera établi dans ces différentes catégories distinguant les femmes et les hommes

Dans le Semi-Marathon le classement sera identique à celui de la course des 10 kilomètres excepté pour la catégorie Cadet qui n'est pas autorisée à prendre part à cette course. Un classement sera établi dans ces différentes catégories distinguant les femmes et les hommes.

#### **Article 8. Sécurité :**

La route sera fermée à la circulation pendant la durée de l'épreuve. Néanmoins les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel.

#### **Article 9. Dotation :**

L'ensemble des participants percevront le maillot technique millésimé des Foulées du Petit Bleu dès le retrait de leur dossard. **Le maillot sera fourni uniquement si l'inscription a été validée au plus tard le 27.08.19 à 23h59.**

**Une tombola sera organisée avec des billets dont les numéros seront identiques aux numéros des dossards des concurrents ayant participé à une des courses des Grand'Bleu (5, 10 kilomètres et Semi-Marathon). Pour retirer son lot, le gagnant devra présenter son dossard dont le numéro devra correspondre à celui ayant été tiré au sort. Le lot mis en jeu est un week-end de deux jours pour deux personnes à Londres vols de Toulouse et hôtel compris d'une valeur de 800€, si leur inscription a été faites avant le mardi 27 aout 23h59**

#### **Article 10. Remise des prix et récompenses :**

Elle se déroulera à 10h00 pour le 5 kilomètres et à 12h00 pour le 10 kilomètres et le Semi-Marathon sur le car-podium du PETIT BLEU positionné sur l'Esplanade du Gravier à Agen. Seront récompensés sur chacune des 3 courses (5, 10 kilomètres et Semi-Marathon) et en distinguant les féminines et les masculins :

- les 3 premiers Minimes garçons (uniquement sur les 5 kilomètres)
- les 3 premières Minimes filles (uniquement sur les 5 kilomètres)
- les 3 premiers Cadets garçons (uniquement sur les 10 kilomètres)
- les 3 premières Cadettes (uniquement sur les 10 kilomètres)
- les 3 premiers Juniors garçons
- les 3 premières Juniors filles
- les 3 premiers Espoirs hommes
- les 3 premières Espoirs femmes
- les 3 premiers Seniors hommes
- les 3 premières Séniors femmes
- le premier Master 1 homme
- la première Master 1 femme

- le premier Master 2 homme
- la première Master 2 femme
- le premier Master 3 homme
- la première Master 3 Femme
- le premier Master 4 homme
- la première Master 4 femme
- les trois premières équipes du CHALLENGE ENTREPRISE
- les trois premières équipes du CHALLENGE ASSOCIATION/CLUB

**Article 11. Couverture photo, télévision, vidéo et droits :**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les « Foulées du Petit Bleu » 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

**Article 12. CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

**Article 13. Responsabilité participant :**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile

**Article 14. Responsabilité organisateur :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

**Article 15. Annulation de l'épreuve :**

Si une ou la totalité des courses « Grand'Bleu » ne pouvaient se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait des organisateurs, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la préfecture)

**Article 16. Modification règlement :**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement

**Article 17. Modalité de remboursement :**

**Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de maladie, blessure, décès d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Un certificat médical ou un justificatif devra être adressé par mail à [contact.runningday@gmail.com](mailto:contact.runningday@gmail.com). Le remboursement se fera sur la base du montant de l'engagement avec une déduction de 20% pour frais de gestion. Les pièces justificatives devront être datées au plus tôt du 2 septembre 2019.**

Elles devront nous être parvenues au plus tard le lendemain de la course, le lundi 9 septembre 2019.

# REGLEMENT COURSE ENFANTS LES McDonald's

## Article 1. La course :

Épreuves ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s. Elle aura lieu le samedi 7 septembre 2019. L'organisateur de la course est DEPECHE EVENTS.

## Article 2. Documents justificatifs à fournir :

La participation à une des épreuves des « Foulées du Petit Bleu », au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants fournissent les justificatifs répondant à l'un des critères suivants :

- Un certificat médical d'**absence de contre-indication** à la pratique de **l'athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant obligatoirement de **moins d'un an à la date de la compétition**. Le certificat doit impérativement **porter la mention « en compétition »** au regard de la réglementation en vigueur.
- La licence FFA (plus précisément : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA).  
**ATTENTION** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée FFA** (UFOLEP, FFTRI uniquement), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.  
**ATTENTION** : **en tant que coureur, en général le sport est indiqué au dos de la licence, donc si vous fournissez ce document lors de votre inscription, pensez à scanner le recto ET le verso.**
- Une autorisation parentale pour tous les mineurs **sans exception**, un modèle-type est téléchargeable sur le site <http://runningday.fr/>.

**Les fausses déclarations ou faux certificats médicaux engagent la seule responsabilité du participant, à l'exclusion de l'organisateur qui se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et renvoie le participant à l'article 441-8 du Code Pénal qui punit la rédaction de faux certificats.**

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

## Article 3. Assurance :

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

## Article 4. Inscriptions et retrait des dossards :

**L'inscription est gratuite.**

Elle peut se faire soit :

- par le biais du site <http://runningday.fr/> jusqu'au vendredi 6 septembre 2019 à 23h59
- au magasin INTERSPORT situé 4 Avenue de Lacapelette - 47550 BOE : **le samedi 7 septembre 2019 de 9h30 à 13h00** pour toutes les distances de la course enfants.
- sur l'ESPLANADE DU GRAVIER – Cours Gambetta – 47000 AGEN.

En raison du départ différé des coureurs en fonction de leur catégorie, les horaires d'inscription seront les suivants :

> **15h00 à 17h00 pour la course code EA (Ecole d'Athlétisme) enfants nés en 2010 à 2012**

> **15h00 à 17h30 pour la course code PO (Poussins - Poussines) enfants nés en 2008 et 2009**

**> 15h00 à 18h00 pour la course code BE (Benjamins - Benjamines) enfants nés en 2006 et 2007**

Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées des certificats médicaux (originaux ou copies certifiées conformes) ou des licences (copies).

**Le retrait de la dotation pour les courses EA et PO et le retrait des dossards pour la course BE se feront :**

- au magasin INTERSPORT situé 4 Avenue de Lacapelette - 47550 BOE : le samedi 7 septembre 2019 de 9h30 à 13h00 pour toutes les distances de la course enfants.

**- Puis sur l'ESPLANADE DU GRAVIER – Cours Gambetta – 47000 AGEN :**

> de 15h00 à 17h00 pour la course code EA

> de 15h00 à 17h30 pour la course code PO

> de 15h00 à 18h00 pour la course code BE

**Article 5. Départ et arrivée :**

Sur l'Esplanade du Gravier à Agen

- **Départ course code EA : 17h30**
- **Départ course code PO : 18h00**
- **Départ course code BE : 18h30**

**Article 6. Parcours :**

Tracé uniquement sur route et en ville, une matérialisation guidera les coureurs du départ à l'arrivée.

**Article 7. Classement et chronométrage :**

Il sera effectué par le biais de bracelets électroniques ou par puces. Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme concernant les courses enfants, il n'y aura pas de chronométrage et de classement pour les courses des codes EA et PO

Les participants à la course (codes BE) seront chronométrés dans la catégorie d'âge Benjamin pour les enfants né(e)s en 2006 et 2007. Un classement sera établi dans distinguant les garçons et les filles

**Article 8. Sécurité :**

La route sera fermée à la circulation pendant la durée de l'épreuve. Néanmoins les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel.

**Article 9. Dotation :**

Tous les participants percevront un cadeau millésimé des « Foulées du Petit Bleu ».

**Article 10. Remise des prix et récompenses :**

Elle se déroulera le samedi 7 septembre 2019 à 19h00 sur l'Esplanade du Gravier à Agen. Seront récompensés :

- les 3 premières benjamines
- les 3 premiers benjamins

**Article 11. Couverture photo, télévision, vidéo et droits :**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les « Foulées du Petit Bleu » 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.



**Article 12. CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

**Article 13. Responsabilité participant :**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile

**Article 14. Responsabilité organisateur :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

**Article 15. Annulation de l'épreuve :**

Si une ou la totalité des courses « McDonald's » ne pouvaient se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation.

**Article 16. Modification règlement :**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

# REGLEMENT DE L'AGENAISE

## **Article 1. La marche :**

Épreuve ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s, femmes et hommes. Elle aura lieu le dimanche 8 septembre 2019 à 8h30. L'organisateur est DEPECHE EVENTS.

## **Article 2. Assurance :**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

## **Article 3. Inscriptions et retrait de la dotation :**

L'inscription est payante avec un minimum de 5 €. L'intégralité des sommes récoltées sera reversée au profit d'une association ayant un but caritatif. L'association retenue pour 2019 est la Fondation Groupama « Vaincre les maladies rares ».

L'inscription peut se faire de plusieurs manières :

- **par le biais du site <http://runningday.fr/> jusqu'au vendredi 6 septembre 2019 à 23h59.**
- **au magasin INTERSPORT situé 4 Avenue de Lacapelette - 47550 BOE uniquement le samedi 7 septembre 2019 de 9h30 à 13h00.**
- **sur l'ESPLANADE DU GRAVIER – Cours Gambetta – 47000 AGEN le samedi 7 septembre 2019 de 17h00 à 19h00 le dimanche 8 septembre 2019 de 7h30 à 8h15.**

Le retrait de la dotation se fera :

- au magasin INTERSPORT situé 4 Avenue de Lacapelette - 47550 BOE le samedi 7 septembre 2019 de 9h30 à 13h00.
- sur l'ESPLANADE DU GRAVIER – Cours Gambetta – 47000 AGEN le samedi 7 septembre 2019 de 17h00 à 19h00 et le dimanche 8 septembre 2019 de 7h30 à 8h15.

## **Article 4. Départ :**

Esplanade du Gravier à Agen le dimanche 8 septembre 2019 à 8h30.

## **Article 5. Arrivée :**

Esplanade du Gravier à Agen le dimanche 8 septembre 2019.

## **Article 6. Parcours :**

Le tracé de 10 kilomètres en semi-urbain avec marquage au sol guidera les participants du départ à l'arrivée.

## **Article 7. Classement et chronométrage :**

Cette épreuve n'étant pas compétitive, elle ne sera pas chronométrée et elle ne donnera pas lieu à un classement.

#### **Article 8. Sécurité :**

La route n'étant pas fermée à la circulation pendant la durée de l'épreuve, les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel.

#### **Article 9. Remise du chèque fac-similé :**

Les inscriptions étant intégralement reversées au profit de la Fondation Groupama « Vaincre les maladies rares », un chèque fac-similé sera remis à cette structure lors de la remise des prix des « Foulées du Petit Bleu » qui se déroulera le dimanche 8 septembre 2019 à partir de 12h00 sur le car-podium du PETIT BLEU positionné sur l'Esplanade du Gravier à Agen.

#### **Article 10. Couverture photo, télévision, vidéo et droits :**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les « Foulées du Petit Bleu » 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### **Article 11. CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

#### **Article 12. Responsabilité participant :**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile.

#### **Article 13. Responsabilité organisateur :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### **Article 14. Annulation de l'épreuve :**

Si «l'Agenaise» ne pouvait se dérouler comme prévu et ce pour des raisons qui ne soient pas du fait de l'organisateur, les sommes versées par les participants resteront la propriété de l'organisateur qui en fera don à l'œuvre caritative désignée à l'article 3. **Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit** du fait que son engagement à cette marche, par son inscription, est réputé comme ferme et définitif.

**Article 15. Modification du règlement :**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.